



C/2025/4207

20.8.2025

Avis du Comité économique et social européen

L'agriculture régénérative au service d'une meilleure production alimentaire durable contribuant aux objectifs en matière de climat et de biodiversité

(avis d'initiative)

(C/2025/4207)

Rapporteur: **Stoyan TCHOUKANOV**

Conseiller	Simon KRAEMER (pour le rapporteur)
Décision de l'assemblée plénière	23.1.2025
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Section «Agriculture, développement rural et environnement»
Adoption en section	3.6.2025
Adoption en session plénière	18.6.2025
Session plénière n°	597
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	142/2/11

1. Conclusions et recommandations

1.1. Le CESE reconnaît l'existence et le nombre croissant, en Europe, d'agriculteurs ⁽¹⁾ et d'acteurs de la filière agroalimentaire ⁽²⁾ qui s'engagent en faveur de formes d'agriculture régénératives; ils constituent un mouvement innovant d'agriculteurs qui misent sur la nature grâce à une régénération écologique responsable.

1.2. Le CESE estime que les formes d'agriculture régénératives peuvent améliorer la production alimentaire durable et soutenir les objectifs en matière de climat, de santé des sols et de diversité biologique tout en augmentant à la fois les revenus des agriculteurs ainsi que la productivité agricole et la résilience aux phénomènes climatiques extrêmes. L'agriculture régénérative promeut un nouveau discours pour l'agriculture susceptible de stimuler la transformation du secteur, en attirant des jeunes et de nouveaux arrivants, et de soutenir des modèles d'entreprise et des financements durables, en soulignant que l'agriculture fait partie de la solution en matière de lutte contre le changement climatique et la perte de diversité biologique, et en renforçant l'interconnexion entre des écosystèmes sains et résilients et la prospérité.

1.3. Le CESE préconise dès lors une acception commune de la notion d'«agriculture régénérative» et des avantages que recèlent de telles pratiques pour l'ensemble de la société, ainsi qu'un meilleur alignement du cadre réglementaire de l'Union afin de reconnaître et de soutenir ces mêmes pratiques.

1.4. Le CESE propose une définition qui met en évidence les retombées positives de l'agriculture régénérative sur les trois piliers de la durabilité: «l'agriculture régénérative est une approche agricole adaptative et centrée sur les résultats appliquant des méthodes qui ont concrètement fait leurs preuves et sont fondées sur la science et qui ont des effets positifs sur l'environnement, sur les moyens de subsistance des communautés agricoles comme sur la santé publique, tout en garantissant la résilience des rendements, la compétitivité et l'efficacité ainsi que des résultats sociaux».

⁽¹⁾ Alliance européenne pour l'agriculture régénérative (EARA) <https://eara.farm/>.

⁽²⁾ Par exemple, la plateforme SAI (Initiative agriculture durable) ou encore le cadre de la coalition OP2B pour une agriculture régénérative.

1.5. Étant donné que les formes d'agriculture régénératives sont axées sur des résultats qui peuvent être définis, mesurés et vérifiés, plutôt que sur une liste de pratiques imposées, le CESE propose d'utiliser des indicateurs fondés sur les résultats et les performances à court comme à long terme, obtenus grâce aux systèmes de contrôle ou de mesure existants, pour harmoniser les instruments politiques, les mécanismes financiers, les cadres réglementaires et les normes relatives aux chaînes d'approvisionnement. Le Comité est convaincu que la mesure de ces indicateurs contribuera à réaliser des progrès, à motiver les agriculteurs et à les récompenser sur la base de ces mesures et des résultats positifs qu'ils obtiennent, sans les pénaliser en cas d'échec. La manière spécifique dont ces indicateurs seraient appliqués au contexte local devrait être convenue avec les agriculteurs.

1.6. Le CESE souligne l'importance d'établir des indicateurs fondés sur les données existantes collectées par les autorités régionales/nationales/européennes ou au moyen de satellites (en évitant une charge administrative pour les agriculteurs), de centraliser les données sans les dupliquer et d'assurer aux agriculteurs la protection de leurs informations. Il convient de garantir la cohérence des politiques dans la législation relative à l'utilisation des sols.

1.7. Le CESE estime que le cadre actuel de l'UE n'encourage pas suffisamment les formes d'agriculture régénératives, en particulier en ce qui concerne la santé des sols, qui doit être considérée comme un bien public.

1.8. Le CESE invite dès lors instamment la Commission européenne et les États membres de l'UE à développer les formes d'agriculture régénératives en alignant les financements (PAC et au-delà, y compris l'économie circulaire et la bioéconomie), en élargissant considérablement les mesures relatives à la santé des sols et à la couverture des sols dans les plans stratégiques relevant de la PAC, en renforçant ou en créant des services de conseil indépendants et des réseaux de soutien par les pairs, en favorisant les changements de mentalité, en menant des projets de recherche et d'innovation spécifiques, en augmentant le soutien à l'investissement, en renforçant la collaboration entre les secteurs public et privé afin d'encourager les investissements et en facilitant la coopération entre les agriculteurs et les entreprises afin d'accroître la demande (par exemple, par la cocréation et/ou la refonte des gammes de produits), en simplifiant et en harmonisant les cadres réglementaires existants et en proposant un environnement incitatif propice (en particulier au cours des premières années de conversion), en soutenant une assurance de transition adaptée au contexte, en garantissant des prix équitables pour les produits de qualité grâce à une part de valeur accrue au sein de la chaîne agroalimentaire et en instaurant de meilleures conditions de transfert des terres. Le Comité est convaincu que de telles mesures contribueront également au renouvellement des générations dans l'agriculture.

2. Introduction

2.1. Dans l'environnement que dessine la triple crise mondiale qui est en cours, constituée par le changement climatique, la pollution et la perte de diversité biologique, nous devons de toute urgence inverser diverses tendances, y compris dans le secteur agricole, afin de garantir les rendements pour les générations à venir. En effet, 60 à 70 % des sols dans l'Union sont touchés par un ou plusieurs processus de dégradation ⁽³⁾, l'UE ne parvient pas à atteindre les objectifs en matière de diversité biologique ⁽⁴⁾ et les cycles tout comme la gestion de la qualité de l'eau suscitent toujours plus d'inquiétude, ce qui entraîne des pertes de rendements et des baisses de revenus pour les agriculteurs. Il convient en outre d'assurer le renouvellement des générations, sachant que le nombre d'exploitations agricoles dans l'UE diminue chaque année, et de garantir des revenus suffisants aux agriculteurs qui n'atteignent toujours pas le niveau du salaire moyen de l'économie de l'Union ⁽⁵⁾. Dans le même temps, la souveraineté alimentaire et l'autonomie stratégique demeurent des objectifs clés de l'Union, en particulier à la lumière des dernières évolutions géopolitiques.

2.2. La régénération des systèmes agricoles s'est avérée efficace pour inverser les tendances dans tous les contextes. Pour la communauté et le secteur agricole, les avantages concrets des formes d'agriculture régénératives et des systèmes agricoles régénérateurs sont nombreux et continuent d'être démontrés en pratique ⁽⁶⁾ et par la science ⁽⁷⁾. Les dernières recherches montrent que les agriculteurs, même dans les régions à haut rendement, peuvent augmenter les rendements jusqu'à 15 %, tout en réduisant le recours à l'azote synthétique de 23 % et la consommation de carburant de plus de 75 % et en soutenant

⁽³⁾ Caring for soil is caring for life (Prendre soin des sols, c'est prendre soin de la vie), Commission européenne.

⁽⁴⁾ Tableau de bord de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité.

⁽⁵⁾ Mapping and analysis of CAP strategic plans (Cartographie et analyse des plans stratégiques relevant de la PAC). <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/80d12120-89bc-11ee-99ba-01aa75ed71a1>.

⁽⁶⁾ OP2B Five-Year Report — Demonstrating progress on regenerative agriculture (Rapport quinquennal de la coalition OP2B — Rendre compte des progrès de l'agriculture régénérative), 2024; EarthWorm Foundation Regenerating Soils (Rapport de la fondation EarthWorm — Régénérer les sols); EARA Policy Paper (Alliance européenne pour l'agriculture régénérative — Document d'orientation), 2024; Manual for the design and implementation of a regenerative agri-food model: the Polyfarming system (Manuel pour la conception et la mise en œuvre d'un modèle agroalimentaire régénératif: le système de polyagriculture), 2021; Can potato cropping be made regenerative? Cover crops and dead organic mulch support soil microbial activity (La culture de la pomme de terre peut-elle devenir régénérative? Les cultures de couverture et le paillis organique favorisent l'activité microbienne du sol), 2025; Healthier soils, lower costs, sustainable yields: How Conservation Agriculture Reaps Benefits (Des sols en meilleure santé, des coûts réduits, des rendements durables: quels sont les avantages de l'agriculture de conservation).

⁽⁷⁾ Aligning science and policy of regenerative agriculture (Aligner la science et la politique en matière d'agriculture régénérative), 2020; What climate and environmental benefits of regenerative agriculture practices? (Quels sont les avantages climatiques et environnementaux des pratiques d'agriculture régénérative?), 2023; Regenerative agriculture: merging farming and natural resource conservation profitably (L'agriculture régénérative: fusionner de manière bénéfique l'agriculture et la conservation des ressources naturelles), 2018.

l'utilisation durable, la réduction et l'élimination progressive des pesticides ⁽⁸⁾. Les sciences des sols et l'innovation agricole connaissent une véritable révolution, et les scientifiques, les entrepreneurs et les agriculteurs européens sont des pionniers mondiaux ⁽⁹⁾. L'application systématique de ces innovations dans les formes d'agriculture régénératives entraîne une réduction significative des intrants, une meilleure résistance des cultures et des troupeaux, une compétitivité accrue, une augmentation des revenus des agriculteurs à long terme et une amélioration du niveau de vie des travailleurs et des habitants des zones rurales. Elle aide également le secteur des entreprises à élaborer des stratégies commerciales plus viables (pérennité, réduction des risques liés aux chaînes d'approvisionnement, amélioration du respect des exigences croissantes en matière de déclarations environnementales, sociales et de gouvernance, etc.). Pour la société dans son ensemble, ces avantages comprennent une progression significative de la diversité biologique, des bénéfices pour la santé publique, le captage du carbone et la réduction des émissions, ainsi qu'une diminution des inondations et des feux de forêt et une meilleure gestion des eaux souterraines grâce à la restauration des cycles naturels de l'eau. Cela permettra d'atténuer les effets des phénomènes météorologiques extrêmes résultant du changement climatique.

2.3. La capacité des agriculteurs et des entreprises européens à s'engager pleinement à mettre en œuvre les formes d'agriculture régénératives se heurte actuellement à un certain nombre d'obstacles: conscience et réalité des risques que représente la transition pour les agriculteurs, connaissances limitées, charges réglementaires, incertitude en matière de planification pour la conversion, appui insuffisant à l'investissement, exposition aux risques et manque de régimes d'assurance ciblés, charge administrative élevée, prise en compte des coûts insuffisante, absence de demande sur le marché pour les produits issus de pratiques régénératives (telles que les cultures de couverture), difficultés pour accéder à la terre en vue d'une gestion à long terme, et enfin complexité relative des systèmes d'agriculture régénérative par rapport à ceux de l'agriculture traditionnelle. Pour permettre le changement, il est nécessaire de disposer de données publiques et privées plus cohérentes et harmonisées, d'une assurance de transition et d'un soutien financier spécifiquement adaptés au contexte, d'un cadre réglementaire prévisible et d'un environnement de subvention favorable, de prix équitables pour des produits de qualité, de services de conseil indépendants et de réseaux de soutien par les pairs, ainsi que de meilleures conditions de transfert des terres pour faciliter le renouvellement des générations.

2.4. Le CESE estime que les formes d'agriculture régénératives peuvent élaborer un nouveau récit qui fasse du secteur agricole un vecteur de lutte contre le changement climatique et la perte de diversité biologique, en renforçant l'interconnexion entre des écosystèmes sains et résilients et la prospérité, en soutenant le renouvellement du secteur, en pérennisant les chaînes d'approvisionnement et en encourageant les nouvelles possibilités ainsi que l'innovation dans le secteur des entreprises, en débloquent les investissements privés dans l'agriculture tout en attirant les jeunes et les nouveaux arrivants. Les agriculteurs qui optent pour les pratiques régénératives contribuent à la sécurité alimentaire, à la compétitivité et à la prospérité de l'Europe en inversant la stagnation des rendements, en favorisant la résilience environnementale et en produisant des aliments ⁽¹⁰⁾, des fibres et de la biomasse sains et de bonne qualité, contribuant ainsi à l'approche «Une seule santé» ⁽¹¹⁾. Les politiques qui fournissent des incitations aux agriculteurs en fonction de leurs performances en matière de gestion de l'utilisation des sols peuvent modifier la perception selon laquelle l'agriculture est un secteur peu gratifiant, marqué par une bureaucratie excessive et dépourvu de créativité en raison des approches actuellement imposées.

2.5. Le CESE souligne que les agriculteurs devraient avoir la possibilité d'opter pour des pratiques de production adaptées à leur climat, à leur contexte et à leur type d'exploitation afin d'obtenir des résultats régénérateurs. Grâce à une meilleure compréhension par le public des liens qui existent entre des écosystèmes sains, la prospérité et la santé publique, les agriculteurs peuvent devenir les promoteurs essentiels de la compétitivité économique européenne et de la restauration de l'environnement.

2.6. Le CESE souligne également que l'agriculture régénérative peut créer des synergies entre les stratégies de l'UE en matière de résilience dans le domaine de l'eau, des sols, de l'adaptation au changement climatique, de l'économie circulaire et de la bioéconomie tout en les rendant réalisables, et qu'elle doit être pleinement soutenue par celles-ci, en poursuivant l'objectif d'une transition équitable et l'adoption de pratiques circulaires durables, dans le respect des approches traditionnelles et des solutions fondées sur la nature ⁽¹²⁾.

2.7. Le CESE plaide en faveur d'approches intégrées combinant les formes d'agriculture régénératives et l'économie circulaire et conformes au pacte pour une industrie propre de l'UE. L'intégration de l'agriculture régénérative, de la circularité et de la bioéconomie, dans les zones rurales ainsi que dans l'agriculture urbaine, contribuera à mieux inclure les agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement et encouragera les entreprises à résister à l'épreuve du temps, tout en réduisant les risques liés à leurs activités. Les pôles alimentaires circulaires et des initiatives telles que le *Big Food Redesign* ⁽¹³⁾ encouragent la création de nouveaux produits alimentaires en recourant à des principes de conception circulaire et créent un marché pour de nombreux produits issus de formes d'agriculture régénératives (cultures de couverture, céréales diverses et produits agroforestiers).

⁽⁸⁾ <https://www.nabu.de/imperia/md/content/nabude/landwirtschaft/250325-nabu-gkb-studie-konservierend-landwirtschaft.pdf>.

⁽⁹⁾ À titre d'exemple, dans le secteur de la gestion des cheptels, deux des jeunes entreprises particulièrement performantes sont originaires d'Europe: <https://www.nofence.no/en/>; <https://www.collie.eu/>.

⁽¹⁰⁾ <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/35127297>.

⁽¹¹⁾ NAT/947 *Une planète saine pour des personnes en bonne santé: vers une approche «Une seule santé»* (en cours d'adoption).

⁽¹²⁾ Avis du Comité économique et social européen — Assurer la cohérence de l'économie circulaire et de la bioéconomie au niveau de l'Union et des États membres (avis d'initiative) (JO C, C/2025/109, 10.1.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/109/oj>).

⁽¹³⁾ The Big Food Redesign: Regenerating nature with the circular economy, European Circular Economy Stakeholder Platform («Remanier radicalement la conception des aliments: régénérer la nature grâce à l'économie circulaire», plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire).

2.8. Le CESE estime que les formes d'agriculture régénératives peuvent assurer à la population croissante un approvisionnement stable en denrées alimentaires d'une bonne qualité, qui ne cesse de s'améliorer, tout en offrant un moyen d'atteindre les objectifs fixés en rapport avec le climat et la durabilité et de préserver le modèle d'agriculture familiale dans l'UE.

3. Vers une définition commune du terme «agriculture régénérative» dans le contexte de la politique agricole commune (PAC) de l'après-2027

3.1. Il existe différentes définitions du terme «agriculture régénérative», utilisées par divers acteurs de la société tels que les chercheurs, les entreprises, les ONG, les agriculteurs et les institutions internationales. Le CESE reconnaît que toutes les définitions sérieuses de cette notion partagent le choix délibéré de ne pas définir un ensemble de pratiques qui, combinées, pourraient constituer un système agricole régénérateur. Ce qui importe dans les systèmes agricoles régénérateurs, c'est l'adhésion à des principes aboutissant à des résultats et des performances mesurables et vérifiables des terres agricoles dans un contexte spécifique ⁽¹⁴⁾.

3.2. D'un point de vue scientifique, les formes d'agriculture régénératives résultent des progrès qu'ont connus, entre beaucoup d'autres, les méthodes scientifiques et les disciplines de la microbiologie, les sciences de la vie, du sol, les études de la biosphère, de l'eau et de l'agriculture ⁽¹⁵⁾. Selon cette approche, le microbiome du sol est responsable de l'alimentation des plantes qui, à leur tour, soutiennent les cycles biogéochimiques, la diversité biologique, le bétail, les humains ainsi que notre bioéconomie. Parmi les pratiques associées aux formes d'agriculture régénératives figurent, entre autres, les cultures de couverture, les cultures sous-semis, les cultures intercalaires, le semis direct, en bande ou superficiel, les biofertilisants, le paillage, la réduction et l'utilisation durable des pesticides, la rotation et la gestion holistique des pâturages, l'agroforesterie et les cultures maraîchères sans labour. Elles contribuent toutes à augmenter, dans leur contexte spécifique, la photosynthèse sur l'ensemble de l'année, la productivité primaire nette ⁽¹⁶⁾, la couverture des sols et la santé des terres agricoles.

3.3. On recense plus d'une centaine de définitions différentes de l'agriculture régénérative. Nous avons évalué celles qu'ont adoptées certains pionniers européens, dont l'université de Wageningen ⁽¹⁷⁾, l'ONG NABU & Boston Consulting Group ⁽¹⁸⁾, la plateforme SAI ⁽¹⁹⁾, la coalition «One Planet Business for Biodiversity» (OP2B) ⁽²⁰⁾, le Comité européen des groupements de constructeurs du machinisme agricole (CEMA) ⁽²¹⁾, la FAO ⁽²²⁾ et l'Alliance européenne pour l'agriculture régénérative (EARA) ⁽²³⁾.

3.4. Le CESE demande que soit adoptée, à partir des résultats du dialogue stratégique, une définition commune opérationnelle acceptée par tous les acteurs de la filière agroalimentaire afin d'éviter une quelconque «privatisation» de cette définition. L'objectif est également d'éviter le recours à des pratiques commerciales déloyales et de favoriser des partenariats commerciaux équitables. Le Comité propose, en tant que maison de la société civile organisée européenne, une définition structurée autour des trois piliers de la durabilité que sont l'environnemental, le social et l'économique.

3.5. L'UE pourrait décider de définir cette notion de la manière suivante: «L'agriculture régénérative est une approche agricole adaptative et globale appliquant des méthodes qui ont concrètement fait leurs preuves et sont fondées sur la science et qui ont des effets positifs sur l'environnement (sols sains et vivants ⁽²⁴⁾, réduction des émissions, captage du carbone, atténuation des risques liés aux pesticides, gestion de l'eau et diversité biologique, pour n'en citer que quelques uns), sur les moyens de subsistance des communautés agricoles comme sur la santé publique, tout en garantissant la résilience des rendements, la compétitivité et l'efficacité ainsi que l'obtention de résultats sur le plan social (moyens de subsistance, attractivité du secteur, renouvellement des générations et dynamisme des zones rurales)». Les formes d'agriculture régénératives sont axées sur des résultats et des effets qui peuvent être définis, mesurés et vérifiés, plutôt que sur une liste de pratiques imposées. Un système est considéré comme régénératif s'il améliore ses performances économiques, écologiques et sociales au fil du temps, tout en tenant également compte de circonstances exceptionnelles.

⁽¹⁴⁾ How to Monitor the «Success» of (Regenerative) Agriculture: A Perspective [Comment contrôler la «réussite» de l'agriculture (régénérative): un point de vue], 2023.

⁽¹⁵⁾ Maximizing Photosynthesis and Root Exudates through Regenerative Agriculture to Increase Soil Organic Carbon to Mitigate Climate Change (Maximiser la photosynthèse et les exsudats de racines grâce à l'agriculture régénérative afin de renforcer le carbone organique des sols pour atténuer le changement climatique), 2023.

⁽¹⁶⁾ Net primary production (NPP), Joint Research Centre (Production primaire nette, Centre commun de recherche), 2019.

⁽¹⁷⁾ Regenerative agriculture — the soil is the base (Agriculture régénérative — le sol est la base), 2020.

⁽¹⁸⁾ The Case for Regenerative Agriculture in Germany and beyond (Les arguments en faveur de l'agriculture régénérative en Allemagne et au-delà), 2023.

⁽¹⁹⁾ Plateforme SAI, 2023.

⁽²⁰⁾ Cadre de la coalition OP2B pour une agriculture régénérative.

⁽²¹⁾ CEMA Supports Science-Based Regenerative Agriculture, (Le CEMA soutient l'agriculture régénérative fondée sur la science).

⁽²²⁾ L'agriculture régénérative, FAO, 2022.

⁽²³⁾ Alliance européenne pour l'agriculture régénérative — EARA.

⁽²⁴⁾ Avis du Comité économique et social européen sur la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions «Stratégie de l'UE pour la protection des sols à l'horizon 2030 — Récolter les fruits de sols en bonne santé pour les êtres humains, l'alimentation, la nature et le climat» [COM(2021) 699 final] (JO C 290 du 29.7.2022, p. 131).

3.6. L'agriculture régénérative ne doit pas être perçue comme étant en concurrence avec des concepts solidement établis de systèmes agricoles (agriculture biologique, agriculture de conservation, agroécologie, etc.). Il ne s'agit pas d'une nouvelle «approche-cadre» qui les chapeaute. L'agriculture régénérative est plutôt un récit inclusif partagé par des pionniers de tous les autres mouvements agroalimentaires agricoles et transsectoriels, qui offre un environnement de coopération pragmatique⁽²⁵⁾. Du point de vue de la gouvernance, l'agriculture régénérative nous permet de percevoir les différents systèmes agricoles non pas en tant qu'alternatives, mais en termes de synergies qui existent entre eux, et en tant que base d'une meilleure coopération public-privé au profit de la régénération des écosystèmes agroalimentaires (aboutissant à des tendances positives pour les principaux indicateurs de durabilité standard).

3.7. Bien qu'elle partage un même contenu avec les trois piliers de la durabilité, la régénération va à bien des égards au-delà de ce concept. L'agriculture régénérative reconnaît et apprécie les efforts systématiques mesurés que déploient les agriculteurs pour s'améliorer dès le premier jour de la transition. Au lieu de se contenter de maintenir une situation de suffisance prédéfinie, la régénération va plus loin et encourage l'adaptation, l'innovation et l'amélioration continues. Une autre différence essentielle entre notre acception initiale de la durabilité et la compréhension émergente de la «durabilité régénérative/régénération» réside dans le fait que cette dernière repose sur une vision plus globale qui considère les êtres humains et les économies comme des éléments intrinsèques de la nature, et sur une théorie du changement qui diffère nettement de celles qui s'appliquent aujourd'hui. Les approches régénératives partent du potentiel plutôt que des problèmes existants, dans la mesure où une approche fondée sur la résolution des difficultés se cantonne à un avenir fondé sur les obstacles passés et actuels plutôt que sur l'ensemble des possibilités qui s'ouvrent à l'agriculture⁽²⁶⁾.

4. Critères et instruments de mesure pour soutenir et encourager la transition vers des systèmes agricoles régénérateurs

4.1. Afin de réglementer et d'encourager efficacement les performances des systèmes agricoles, le CESE recommande de mettre au point des indicateurs de résultats et de performances tenant compte des caractéristiques régionales, ainsi que des méthodes permettant d'établir un lien entre les données recueillies et ces indicateurs, et ce dans le cadre d'un dialogue étroit avec la communauté agricole. Les données provenant de sources existantes au niveau de l'Union et des États membres ainsi que les systèmes de mesure et de vérification mis au point au titre d'initiatives privées devraient être privilégiés pour développer ces indicateurs et éviter tout double emploi. Le Comité souligne le principe selon lequel les données recueillies devraient avoir de la valeur pour les informations qui sont nécessaires à la fois dans l'exploitation et en dehors de celle-ci⁽²⁷⁾. Les indicateurs normalisés permettent de comparer les performances des différentes exploitations et régions. Cette comparabilité favorise la compétitivité et stimule l'amélioration continue des résultats environnementaux et socio-économiques. Des indicateurs cohérents renforcent également la confiance des investisseurs et des parties prenantes, car ils fournissent une base fiable pour évaluer l'incidence des pratiques régénératives et le retour sur investissement dans les initiatives en matière de durabilité⁽²⁸⁾. La disponibilité de telles données pour les agriculteurs mêmes pourrait accélérer la transition et devrait s'inscrire dans le programme d'étalonnage de la durabilité proposé dans la vision de la Commission européenne pour l'agriculture et l'alimentation⁽²⁹⁾. Un alignement des indicateurs favorisera également la coordination des incitations financières et des investissements dans l'agriculture.

4.2. Le CESE souligne que la mise en œuvre d'un langage et d'une infrastructure de données communs, fondés sur les indicateurs clés de performance (ICP) de l'agriculture régénérative, offre la possibilité de changer la donne pour les acteurs publics comme privés. En harmonisant les instruments politiques, les mécanismes financiers, les cadres réglementaires et les normes qui régissent les chaînes d'approvisionnement grâce aux ICP de l'agriculture régénérative, il devient possible d'adopter une approche de la régénération agricole plus cohérente, plus rentable et davantage axée sur les résultats. L'harmonisation des données relatives aux paiements relevant de la PAC, à la planification stratégique, aux instruments financiers et aux incitations visant la chaîne d'approvisionnement (majorations de prix, contrats de durée plus longue, aides à la commercialisation, etc.) permettra non seulement de rationaliser les charges de déclaration, mais aussi de susciter un véritable impact économique, écologique et social. Cette démarche intégrée favorise les approches régénératives, améliore la résilience des agriculteurs et renforce la bioéconomie et l'autonomie stratégique de l'Europe.

4.3. Les principaux **indicateurs de résultats** à court terme, permettant d'enregistrer et de gérer chaque année la transition vers des systèmes agricoles régénérateurs à moindre coût, devraient être mesurés par hectare, et regroupés par champ et par exploitation, grâce à la télédétection opérée par Copernicus. Ces indicateurs comprennent la photosynthèse et la couverture du sol sur l'ensemble de l'année, la structure de l'écosystème et la diversité végétale.

⁽²⁵⁾ <https://link.springer.com/article/10.1007/s11625-022-01281-1>.

⁽²⁶⁾ https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/study_regnerativedevelopment.pdf.

⁽²⁷⁾ Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Passage à un réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles (RIDEA)» [COM(2022) 296 final — 2022/0192 (COD)] (JO C 75 du 28.2.2023, p. 164).

⁽²⁸⁾ <https://www.wbcsd.org/actions/a-shared-vision-for-regenerative-agriculture/>.

⁽²⁹⁾ Vision for Agriculture and Food — European Commission.

4.4. Au moins une fois tous les quatre ans ou une fois par rotation des cultures à moindre coût ⁽³⁰⁾ sont recueillis les principaux **indicateurs de résultats** à long terme permettant de mesurer et de gérer la transition vers des systèmes agricoles régénératifs. Ils comprennent des analyses de précision du sol par hectare effectuées in situ ⁽³¹⁾, telles que des analyses de la teneur en carbone organique du sol, de la densité apparente, du pH, du phosphore, des augmentations de la teneur en macro et micronutriments, de la diversité biologique du sol et de l'incidence socio-économique sur les agriculteurs.

4.5. Les **indicateurs clés de performance (ICP)** de l'agriculture régénérative permettant de mesurer, de réguler et d'encourager la transition vers des systèmes agricoles régénératifs de manière stratégique, intégrée et optimale, en tenant compte de toutes les échelles de temps, pourraient par exemple être les suivants:

- Résultats annuels des indicateurs clés de performance recueillis en utilisant les informations obtenues grâce à la télédétection et à d'autres sources, pour des régions pédoclimatiques et des catégories d'utilisation des sols spécifiques:
 - photosynthèse absolue sur l'ensemble de l'année
 - couverture absolue du sol sur l'ensemble de l'année
 - évolution relative, d'une année sur l'autre, de la photosynthèse sur l'ensemble de l'année
 - évolution relative, d'une année sur l'autre, de la couverture du sol sur l'ensemble de l'année
- Résultats des ICP communiqués ou recueillis chaque année:
 - évolution relative, d'une année sur l'autre, des achats d'intrants
 - résultat relatif, d'une année sur l'autre, des rendements stockés ou vendus
- Résultats pluriannuels par hectare des ICP testés avec précision in situ
 - carbone organique total absolu du sol (pourcentage et mesure de la densité apparente)
 - évolution relative, d'une année sur l'autre, de la teneur totale en carbone organique du sol (pourcentage et mesure de la densité apparente)

5. Stratégie de l'UE pour orienter les systèmes agroalimentaires actuels vers une agriculture régénérative

5.1. Les leviers publics et privés ne peuvent travailler de concert et de manière synchronisée, et donc avec un rapport coût-efficacité optimal, que si le processus s'appuie sur un langage et une infrastructure de données communs (ICP de l'agriculture régénérative). Les agriculteurs ont besoin d'orientations qui leur soient utiles, et le recours à une infrastructure de données harmonisée y contribuera. Ces données favoriseront l'élaboration de mesures d'incitation, d'instruments financiers et de mécanismes d'investissement fondés sur les résultats, ainsi que de conseils personnalisés pour les agriculteurs. Tous ces éléments réunis aideront à améliorer les conditions de vie, la productivité bioéconomique ainsi que la santé des écosystèmes et des êtres humains. L'utilisation d'un langage de données harmonisé (ICP de l'agriculture régénérative) permet d'adopter une approche stratégique mixte.

5.2. Dans ce contexte, le CESE souligne l'importance de centraliser les données sans les dupliquer et de garantir aux agriculteurs la protection de leurs informations. Le Comité préconise une approche croisée avec le système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) et les informations provenant de la mise en œuvre de la politique agricole commune ainsi que d'Eurostat.

⁽³⁰⁾ Grâce aux nouvelles générations de méthodes d'analyse de précision des sols, il est possible de diminuer relativement le nombre d'échantillons de sol tout en augmentant la résolution et la validité des résultats, ce qui permet notamment de réduire les intrants et les coûts d'analyse des sols. [*Understanding Fields by Remote Sensing: Soil Zoning and Property Mapping, 2020, Precision Soil Mapping Research in the UK, Exemplary Service Provider AgriCircle*] (Comprendre les champs grâce à la télédétection: zonage des sols et cartographie des propriétés, 2020, Recherche sur la cartographie précise des sols au Royaume-Uni, Exemplary Service Provider AgriCircle), Evaluating the accuracy and usefulness of commercially-available proximal soil mapping services for grassland nutrient management planning and soil health monitoring].

⁽³¹⁾ Yuzugullu et al. (2024). Satellite-based soil organic carbon mapping on European soils using available datasets and support sampling (Cartographie par satellite du carbone organique des sols européens à l'aide des ensembles de données disponibles et de l'échantillonnage de soutien).

5.3. Le CESE demande à la Commission européenne d'effectuer une analyse d'impact détaillée, d'examiner la possibilité d'aligner les paiements au titre du premier pilier de la PAC sur les résultats de l'agriculture régénérative pour les ICP recueillis par télédétection. Une telle analyse d'impact doit absolument tenir compte du fait que les performances et les résultats des pratiques agricoles échappent souvent au contrôle exclusif de l'agriculteur, en raison d'influences externes multifactorielles comme le climat, les phénomènes météorologiques extrêmes et les nuisibles. Dans cette optique, l'alignement pourrait se faire grâce à des incitations financières ⁽³²⁾ liées aux performances en matière de photosynthèse et de couverture du sol, par année et par hectare, fondées sur des résultats absolus comparés aux résultats d'autres parcelles de la même région pédoclimatique et de la même catégorie d'utilisation des sols.

5.4. Le CESE recommande en outre d'évaluer la possibilité de coupler les paiements au titre du deuxième pilier de la PAC avec les résultats des ICP de l'agriculture régénérative collectés par télédétection.

5.5. Le CESE estime que les États membres qui communiquent des informations dans le cadre des plans stratégiques relevant de la PAC pourraient évoluer vers des indicateurs fondés sur les résultats à partir des incidences économiques, écologiques et sociales des mesures prises. Des paiements fondés sur les résultats, en tant que mécanisme complémentaire, récompenseraient les agriculteurs capables d'offrir de telles incidences positives, comme l'amélioration de la diversité biologique et de la santé des sols, ou la réduction des émissions. Il convient de prévoir un soutien à l'investissement ou des abattements fiscaux pour les techniques agricoles innovantes, dont les semis à faible perturbation du sol, le maraîchage, les clôtures numériques et les technologies de biofertilisation dans les exploitations. C'est l'objectif que poursuivent les ICP de l'agriculture régénérative.

5.6. Le CESE préconise que les ICP de l'agriculture régénérative soient utilisés pour garantir la cohérence des politiques et la simplification dans la législation relative à l'utilisation des sols ne relevant pas du cadre de la PAC (comme la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, la directive-cadre sur l'eau, le règlement sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, le règlement sur la taxinomie de l'UE et l'analyse comparative), au lieu de recourir à des hypothèses et à des méthodologies différentes pour évaluer les performances. Les ICP de l'agriculture régénérative devraient être utilisés à cette fin, car ils amélioreraient toutes les hypothèses et méthodologies actuelles en garantissant une approche solide, résolue et rentable, tout en produisant des synergies clés grâce à une cohérence politique pratique entre les directives. Ils réduiront également la charge déclarative qui pèse sur les agriculteurs et éviteront la multiplication de différents ensembles de données.

5.7. Le CESE recommande que les fonds d'investissement et le soutien des États membres soient alignés sur les ICP de l'agriculture régénérative et deviennent des instruments proactifs pour faciliter la transition vers ce type d'agriculture. De même, les autorités fédérales, régionales et locales devraient être encouragées à attribuer leurs subventions aux agriculteurs sur la base du même système d'ICP.

5.8. Une transition mixte et un financement des risques sont nécessaires pour augmenter les investissements consacrés à l'autonomie stratégique ouverte de l'Union et atteindre un niveau de compétitivité élevé. Actuellement, ni les paiements publics visant à atténuer les effets de la crise, ni les paiements au titre de la dette à intérêts réduits, ni même les paiements d'assurance-récolte n'incitent de manière significative à procéder à une adaptation. Une action audacieuse est nécessaire pour financer la transition et en réduire les risques, y compris vers l'agriculture régénérative. Le CESE recommande en outre de mettre en place des régimes d'assurance adéquats pour couvrir les risques pendant le processus de conversion ⁽³³⁾.

5.9. Un cadre de transition comprenant des mécanismes de soutien à l'investissement, d'assurance, de réduction des intérêts de la dette et de restructuration doit être ancré dans les ICP de l'agriculture régénérative. Ce nouveau cadre devrait inclure des orientations sur le financement de la transition pour le secteur agricole, en façonnant la manière dont les succès et les risques agricoles sont mesurés et abordés, grâce à une gestion adaptée du risque de crédit, à l'évaluation du risque commercial, à la gestion de l'exposition et à la gestion du risque de marché (y compris les tests de résistance et les simulations).

⁽³²⁾ Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Promouvoir une production alimentaire autonome et durable: stratégies au service de la politique agricole commune de l'après-2027» (avis exploratoire à la demande de la présidence belge du Conseil de l'UE) (JO C, C/2024/2099, 26.3.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/2099/oj>).

⁽³³⁾ Avis du Comité économique et social européen — Garantir une production alimentaire durable et un revenu équitable pour les agriculteurs européens face aux défis du marché, de l'environnement et du climat (avis exploratoire à la demande de la présidence polonaise du Conseil de l'UE) (JO C, C/2025/2016, 30.4.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/2016/oj>).

5.10. Le CESE souligne qu'il est absolument indispensable d'encourager l'adoption des ICP de l'agriculture régénérative dans les contrats de la chaîne d'approvisionnement en tant que normes secondaires, et d'encourager les entreprises du secteur alimentaire à adapter la conception des produits aux principes de l'économie circulaire. Il s'agit notamment de mettre au point de nouveaux produits ou de repenser les produits existants afin d'intégrer les résultats des systèmes régénératifs tels que les cultures de couverture, les céréales non conventionnelles et des produits de l'agroforesterie qui ne suscitent pas actuellement de forte demande sur le marché. Sans cet effet d'incitation de la part des acheteurs et des détaillants, les agriculteurs rechigneront à adopter ces pratiques régénératives, dans la mesure où nombre de produits qui en sont issus ne trouvent pas de marchés viables. L'adoption de ces ICP se fait actuellement au sein des réseaux du secteur privé tels que la plateforme SAI, One Planet for Business Biodiversity (OP2B) et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD). En garantissant la cohérence des politiques avec les ICP de l'agriculture régénérative dans la législation mentionnée au paragraphe 5.6, l'UE pourrait accélérer considérablement l'harmonisation avec le secteur privé, l'investissement et la compétitivité.

5.11. Pour servir d'incitation au secteur de la transformation alimentaire, les ICP de l'agriculture régénérative pourraient être inclus dans le code de conduite de l'UE pour des pratiques entrepreneuriales et commerciales responsables. Le CESE s'est félicité de ce code de conduite, qui devrait continuer à servir de plateforme de collaboration pour des pratiques entrepreneuriales responsables et durables. Le Comité a souligné les limites d'une approche volontaire et a plaidé en faveur de l'adoption d'une réglementation ou d'une législation visant à favoriser une transition rapide vers la durabilité ⁽³⁴⁾.

5.12. Le CESE met en relief le rôle important qui incombe, dans ce contexte, aux consommateurs ⁽³⁵⁾ et aux marchés publics écologiques, y compris dans le cadre du futur acte législatif de l'UE sur l'économie circulaire, qui pourrait envisager des marchés publics obligatoires pour soutenir l'économie circulaire. Des mesures d'information et d'éducation, combinées à des pratiques transparentes d'étiquetage des denrées alimentaires, donneront aux consommateurs les moyens d'opérer le choix le plus durable, y compris pour des produits issus de l'agriculture régénérative. À cet égard, l'utilisation d'une définition commune de l'agriculture régénérative sera primordiale. L'étiquetage numérique des denrées alimentaires pourrait s'avérer utile pour fournir des informations aux consommateurs en la matière.

5.13. Le CESE réaffirme la nécessité d'adopter des mesures pour améliorer l'accès à la terre (par le biais d'aides à l'investissement, de crédits préférentiels et de législations nationales en matière de transfert de terres) ⁽³⁶⁾. Il convient également de faciliter l'accès à la terre grâce à des conditions de location et d'achat préférentielles pour les pionniers de la régénération, ainsi que pour les nouveaux et les jeunes agriculteurs.

Bruxelles, le 18 juin 2025.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE

⁽³⁴⁾ Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Aligner les stratégies et les activités des entreprises du secteur alimentaire sur les ODD pour une relance durable après la COVID-19» (avis d'initiative) (JO C 152 du 6.4.2022, p. 63).

⁽³⁵⁾ Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Vers un cadre pour l'étiquetage des denrées alimentaires durables afin de donner aux consommateurs les moyens de faire des choix alimentaires durables» (avis d'initiative) (JO C 75 du 28.2.2023, p. 97).

⁽³⁶⁾ Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Promouvoir une production alimentaire autonome et durable: stratégies au service de la politique agricole commune de l'après-2027» (avis exploratoire à la demande de la présidence belge du Conseil de l'UE) (JO C, C/2024/2099, 26.3.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/2099/oj>).